



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2024 AUX FRAIS DES SEJOURS
PRESTATAIRES D'ETE**

**DÉCISION N° DM-24-066
EN DATE DU 07 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2024 organisés par des prestataires choisis par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour bord de mer de juillet 2024 à Courseulles-sur-mer (séjour de 14 jours pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	428 €	484 €	536 €	597 €	646 €	700 €	752 €	814 €	860 €	917 €	1040 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour équitation de juillet 2024 à Chamberet (séjour de 14 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	438 €	494 €	556 €	608 €	659 €	721 €	773 €	834 €	886 €	937 €	1085 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour linguistique de juillet 2024 en Irlande (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour	716 €	803 €	906 €	989 €	1082€	1164 €	1257 €	1349 €	1442 €	1524 €	1870 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240307-lmc1H11691H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/03/2024
Date de Publication : 07/03/2024

le séjour											
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DE FIXER la participation des familles pour le séjour tourisme durable de juillet 2024 « La côte atlantique à vélo » (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	628 €	711 €	793 €	865 €	948 €	1030 €	1112 €	1185 €	1267 €	1349 €	1540 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sports

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240307-lmc1H11691H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/03/2024
Date de Publication : 07/03/2024